

AFFAIRE N° 34. - Prise en charge par la Commune du coût des travaux de nivellement des cours et de construction de clôtures au groupe scolaire de la BRETAGNE CENTRE (filles).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ainsi que vous le savez l'adjudication qui a eu lieu le 8 Février 1968 pour la construction d'un groupe scolaire de 5 classes à la BRETAGNE CENTRE (filles) a été déclarée infructueuse.

J'ai donc passé un marché de gré à gré avec l'Entreprise Théodore HOAREAU pour un montant de 16 985 500 Frs CFA marché qui a été soumis à votre approbation le 12 Septembre 1968 et approuvé par M. le Préfet le 6 Novembre 1968.

Toutefois, la Commune s'est engagée à prendre à sa charge, afin d'obtenir un meilleur prix de M. Théodore HOAREAU, les frais d'aplanissement du terrain, de stabilisation de la cour et de construction de clôtures, frais qui s'élèvent à la somme de 994 000 Frs CFA et qui se décomposent comme suit :

- Aplanissement	184 000 Frs
- Stabilisation des cours	250 000 Frs
- Clôtures	560 000 Frs
T O T A L	<u>994 000 Frs</u>

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser d'ores et déjà à inscrire cette dépense de 994 000 Frs au Budget Primitif de 1969, au chapitre 903, article 2302-30. Cet engagement d'inscription a été réclamé par les Services préfectoraux afin de permettre la passation du marché avec M. Théodore HOAREAU pour la construction du groupe scolaire proprement dit.

Je vous demande également de me donner votre accord pour que lesdits travaux d'aplanissement du terrain, de nivellement de la cour et de construction de clôtures soient effectués en régie par le personnel communal.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

St-Denis le 20 Décembre 1968.

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: Ch. Bergeron.